

## COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

### DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	20
En exercice :	20
Présents	16
Absents	4
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

**L'an deux mil dix-sept et le 9 mai à vingt heures.**

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mai 2017.

**Présents :** Mmes BRODSKIS Anne, LANZONI Noëlle, NARDINI Christèle, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. ANGELIER Fabrice, BERNEL Denis, CODEX Joël, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, THEVENON Cyril.

**Excusés :** Mme GALLAND Suzanne donne pouvoir à M. BERGER Charles.

M. DECROZE Emmanuel donne pouvoir à Mme PEYSSON Christie.

M. VUILLEROD René.

**Absents :** Mme MARCHANT Nathalie.

Mme RAPAUT Christine a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET :** Choix du bureau d'étude pour l'élaboration du PLU et de l'élaboration de l'évaluation environnementale du PLU

**Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de prestations intellectuelles a été lancé pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le marché est décomposé en deux lots et comprend les missions suivantes :

- **Lot n° 1 :** élaboration du PLU
  - Phase 1 : diagnostic du territoire
  - Phase 2 : projet d'aménagement et de développement durables
  - Phase 3 : documents opposables du PLU
  - Phase 4 : formalisation du dossier de PLU
- **Lot n° 2 :** évaluation environnementale du PLU
  - Phase 1 : état initial de l'environnement
  - Phase 2 : évaluation environnementale du PADD
  - Phase 3 : évaluation environnementale des OAP, le règlement et les documents graphiques
  - Phase 4 : formalisation du dossier de PLU

Un avis de publicité a été publié en date du 24 février 2017 sur la plateforme de la Voix de l'Ain. La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 27 mars 2017.

10 (dix) candidats ont déposé un dossier dans les délais impartis, dans l'ordre de remise des plis suivants :

1. BIAYS Vincent – lot 1
2. AMETEN SARL – lot 2
3. LOUP & MENIGOZ – lot 1
4. KARUM – lot 2
5. GEONOMIE – lots 1 et 2
6. VERDI INGENIERIE – lot 1
7. Terre d'Urbanisme – lots 1 et 2
8. SCP BERNARD RAMEL ET BOUILHOL Agence 2BR – lots 1 et 2
9. Atelier BDa – lots 1 et 2
10. ATELIER DU TRIANGLE BENOIT Richard -

## COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

L'examen des candidatures a été réalisé uniquement pour les candidats admis en négociation ; toutes les candidatures sont recevables.

Après analyse des offres conformément au règlement de la consultation sur la base des critères suivants, un premier classement a été effectué.

<b>Critère 1</b>	<b>Prix</b>	<b>35 %</b>
<b>Critère 2</b>	<b>Valeur technique</b>	<b>65 %</b>
<i>Sous critères :</i>		
Appropriation et note de contexte		10 %
Equipe dédiée au projet (expériences et références)		10 %
Qualité des pièces présentées (fourniture d'échantillons)		10 %
Méthodologie pour la réalisation de l'études et planning		35 %

La commune a décidé de négocier.

Aux termes des procédures de négociation, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par :

- Lot n° 1 : élaboration du PLU  
- l'entreprise LOUP & MENIGOZ pour un montant de 27 300,00 € HT soit 32 760,00 € TTC.
- Lot n° 2 : évaluation environnementale du PLU  
- l'entreprise AMETEN pour un montant de 11 850,00 € HT soit 14 220,00 € TTC.

### **Le conseil municipal,**

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n°2016-360 du 25 avril 2016 relatif aux marchés publics

Vu le rapport d'analyse des offres,

### **DELIBERE**

**1° - Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution avec :

- l'entreprise **LOUP & MENIGOZ**, pour un montant de **27 300,00 € HT** soit **32 760,00 € TTC** ;
- l'entreprise **AMETEN**, pour un montant de **11 850,00 € HT** soit **14 220,00 € TTC**

**Dit** que la présente délibération sera transmise à Mme La Sous-Préfète de BELLEY.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
BERGER Charles

